

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1716

28 juillet 2011

SOMMAIRE

AAIL Holdings Sàrl	82368	International Financial Data Services (Luxembourg) S.A.	82348
Aberdeen Balanced Lux 1 S.à r.l.	82366	International SaaS Solutions, S.à r.l.	82351
Aberdeen Germany B S.à r.l.	82367	Jabil Luxembourg Manufacturing S.à r.l.	82350
Aberdeen Germany S S.à r.l.	82367	Jetfly Aviation S.A.	82357
Aberdeen Property Funds Pan-Nordic S.à r.l.	82367	J.H. Bauunternehmen	82350
Aberdeen Shopping 1 S.à r.l.	82367	J.P. Morgan Capital Luxembourg S.à r.l.	82350
A-Falcon Investment S.à r.l.	82366	JP Morgan Partners (BHCA) Luxembourg S.à r.l.	82358
Embraco Luxembourg S.à r.l.	82336	J.P. Morgan Partners Global Investors (Cayman/Selldown) III Luxembourg, S.à r.l.	82349
Escorial Gestion	82322	JP Morgan Partners Global Investors Luxembourg S.à r.l.	82358
European News Exchange S.A.	82330	J.P. Morgan Partners Global Investors (PV) Luxembourg, S.à r.l.	82350
Fabco S.A.	82333	J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown II) Luxembourg, S.à r.l.	82350
Fabco S.A.	82332	J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown) Luxembourg, S.à r.l.	82351
Fairview HoldCo S.à r.l.	82331	J.P. Morgan Partners Luxembourg I, S.à r.l.	82351
Falcon Fund SICAV	82331	J.P. Morgan Partners MetroNet Luxembourg, S.à r.l.	82357
Falcon MULTILABEL SICAV	82331	JP Morgan Partners (PTC) Luxembourg S.à r.l.	82358
FC Red Boys Aspelt	82330	Kersting Luxembourg Sàrl	82358
FFK Advisors S.A.	82333	Kitchener Luxco S.à r.l.	82358
Fimeris	82333	La Mondiale Europartner S.A.	82359
Financière d'Investissement Privée	82334	Libra Project 3 S.à r.l.	82322
Fin & Ind S.A.	82333	MarketPrizm Group S.à r.l.	82360
Foncière de Bagan S.A.	82334	Schembri Sàrl	82368
Future L Investment S.à r.l.	82332	Special Solutions S.A.	82366
GE Intelligent Platforms Europe S.A.	82335	Toga Investments S.à r.l.	82359
Gems Progressive Fund	82335	W-Chem S.à r.l.	82359
Gesfo S.A.	82336	W-Chem S.à r.l.	82365
Gesparfim S.P.F. S.A.	82336	WHF S.A.	82366
G.Lux S.à r.l.	82335		
Gries S.A.	82336		
Gulf Stream Property S.A.	82347		
Hoscheid Michel S.A.	82348		
Hotello S.C.A.	82347		
ILP II S.à r.l.	82348		
Immobilier Strategie S.à r.l.	82349		
Independent S.à r.l.	82349		
Institut Nathacia S.à r.l.	82349		

Escorial Gestion, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.871.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 2 120 du 2 septembre 2008.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 JUIN 2011.

ESCORIAL GESTION

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2011080526/17.

(110089463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Libra Project 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 33.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.835.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mariusz Gnych, Polish citizen, residing at ul. Gda ska 6/ 2, 59-100 Polkowice having PESEL number (Polish residency number) 65030403973 (the "Class A Shareholder"),

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Acteeum Poland B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Zomerzorgelaan 50, 2061 CX Bloemendaal, (the "Class B Shareholder" and together with the Class A Shareholder, the "Shareholders"),

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of "Libra Project 3 S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 October 2008, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 2809 dated 21 November 2008 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 142.835 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, prenamed, on 31 March 2009, published in the Mémorial C number 996 dated 13 May 2009.

II.- That the 3,350 (three thousand three hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment of article ten of the articles of association of the Company;
3. Amendment of article twelve of the articles of association of the Company;
4. Amendment of article fourteen of the articles of association of the Company;

5. Appointment of Mr. Henrik Stig Moeller, Mr. Alain Heinz and Mr. Phelipe Afalo as new Managers of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Shareholders waive their rights to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to amend article 10 of the articles of association of the Company by adding the following provisions to such article:

“ Art 10. [...]

The Shareholders shall not transfer or encumber any the Company’s shares except for a transfer pursuant to the following provisions:

If any shareholder (the “Offering Shareholder”) wishes to sell all its shares (the “Offered Shares”) to any company that is not (i) a direct or indirect affiliate of Libra Project Parent S.à r.l. (the “Class A Shareholder”), nor (ii) a direct or indirect affiliate of Actceum Poland B.V. (the “Class B Shareholder”) (the “Third Party Buyer”), then the Offering Shareholder shall provide a written notice (the “First Refusal Notice”) to the other shareholder (the “Other Shareholder”) and to the Company. The First Refusal Notice shall provide for at least:

- (i) name of a Third Party Buyer,
- (ii) an offer for the Offered Shares being of not less favorable terms than such offered by the Third Party Buyer (the “Offer Price”),
- (iii) the capitalization rate used to calculate the Offer Price, if submitted within the first year after the opening to the public of any retail center’s investment made by the Company (the “Grand Opening”), and
- (iv) a copy of the Third Party Buyer’s offer for the Offered Shares.

Until the first anniversary of the day after a Grand Opening the Offer Price is only deemed valid if it meets the Floor Price (as defined below), which limitation shall expire after the first anniversary of a Grand Opening.

The Other Shareholder then has the right to purchase all (but not part of) the Offered Shares for the Offer Price and on the terms and conditions set out in the First Refusal Notice (the “Right of First Refusal”). The Right of First Refusal shall be exercised by providing to the Offering Shareholder a written notice to that effect within 30 (thirty) days of receipt of the First Refusal Notice by the Other Shareholder (the “Acceptance Notice”), failing which the Right of First Refusal shall expire.

If the Other Shareholder exercises the Right of First Refusal, completion of the sale and purchase of the Offered Shares shall take place on a business day specified in the Acceptance Notice being between 20 (twenty) and 30 (thirty) days after service of the Acceptance Notice. If any such transfer is subject to any conditions precedent then completion shall be postponed until the 7th (seventh) business day (or such other day agreed by the Shareholders in writing) after the conditions precedent are satisfied. The Shareholders shall use all reasonable endeavors to ensure any such conditions are satisfied as soon as reasonably practicable.

If the Other Shareholder has not delivered an Acceptance Notice within the time limitation specified above, then the Offering Shareholder may sell, or procure the sale of the Offered Shares to the Third Party Buyer specified in the First Refusal Notice on terms and conditions no less favorable to the Offering Shareholder than those specified in the First Refusal Notice but not later than 60 (sixty) days of receipt of the First Refusal Notice by the Other Shareholder.

After receipt of the First Refusal Notice the Other Shareholder may, within 20 (twenty) days decide to sell all of its Company’s shares along with the Offered Shares to the Third Party Buyer, and deliver within the above deadline a written notice to the Offering Shareholder (the “Tag Along Notice”) stating that it wishes the Third Party Buyer to acquire all such Company’s shares owned by the Other Shareholder’s.

If the Other Shareholder has served a Tag Along Notice, the Offering Shareholder will not transfer, or procure the transfer of, any shares to the Third Party Buyer unless the Third Party Buyer simultaneously acquires the shares held by the Other Shareholder on terms no less favorable to the Other Shareholder as those set out in the First Refusal Notice (the “Tag Along Right”) or those finally agreed between the Third Party Buyer and the Offering Shareholder.

In the event that the Other Shareholder chooses not to exercise the Tag Along Right or fails to transfer its Company’s shares, the Offering Shareholder shall be entitled to sell the Offered Shares to the Third Party Buyer on the terms no more favorable than those set out in the First Refusal Notice.

Provided that the Other Shareholder has not exercised its Right of First Refusal or the Tag Along Right, if there is an intention that the Third Party Buyer purchases more shares than the Company’s shares held by the Offering Shareholder, then the Offering Shareholder may require the Other Shareholder to sell all of its Company’s shares to the Third Party

Buyer on the same terms and conditions, including payment terms and the price per share, as for the Offered Shares (the “Drag Along Right”).

When exercising the Drag Along Right, within 14 (fourteen) days upon ineffective lapse of the term for delivery of the Acceptance Notice, the Offering Shareholder shall deliver a written notice to the Other Shareholder (the “Drag Along Notice”) specifying:

- (i) the intention to sell the Offering Shareholder’s shares in the framework of an offer on 100% (one hundred per cent) of the Company’s shares;
- (ii) the identity of the Third Party Buyer;
- (iii) the date on which the Other Shareholder will need to sell its shares to the Third Party Buyer, or, if such a date has not been set, the date (or approximate date), which the Offering Shareholder shall specify in a written notice after the delivery of the Drag Along Notice;
- (iv) the price which the Other Shareholder and the Offering Shareholder are to receive from the Third Party Buyer for the sale of the shares;
- (v) the capitalization rate used to calculate the purchase price; and
- (vi) the terms of payment of the shares’ price.

In the event of the receipt of a Drag Along Notice, the Other Shareholder will be obliged to sell its shares to the Third Party Buyer on the same terms and conditions as those on which the Offering Shareholder is to sell its shares.

Completion of the sale of the Company’s shares pursuant to an exercise of the Drag Along Right shall take place at the same time and place as the sale of the shares by the Offering Shareholder to the Third Party Buyer and on terms no less favorable including as to the price (on a per share basis), and payment terms as the sale of the shares by the Offering Shareholder to the Third Party Buyer. The Other Shareholder shall execute any documentation required to give effect to the sale of its Company’s shares subject to the exercise of the Drag Along Right.

Notwithstanding the above, and during the first year after a Grand Opening, the Right of First Refusal, the Tag Along Right, the Drag Along Right and all relating provisions can only be exercised, if and to the extent that the Offer Price is at least equal to the purchase price offered by the Third Party Buyer for either all of the shares which shall be at least equal to the actual twelve months net operating income from the leases in the retail center operated by the Company’s subsidiary applying capitalization rate equal to at least 7.25% or lower.

Third resolution:

It is resolved to amend article 12 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed of four members. The manager(s) need not to be the shareholders. The managers may be revoked ad nutum, upon indication by the Shareholder that has proposed such manager on a list of nominees for appointment.

One member of the board of managers shall be appointed from among a list of nominees presented by the Class A Shareholder (the “Class A Manager(s)”) and One member of the board of managers shall be appointed from among a list of nominees presented by the Class B Shareholder (the “Class B Manager(s)”). The two other members of the board of managers shall be Luxembourg residents (the “Class C Managers”).

In dealing with third parties, the manager will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with. All powers not expressly reserved by Law or the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of, either (i) the Class A Manager and the Class B Manager, or (ii) one Class C Manager together with the Class A Manager and the Class B Manager.

The board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented with the approval of, at least, one Class A Manager and one Class B Manager.

Fourth resolution:

It is resolved to amend article 14 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 14.** Each shareholder has voting rights commensurate to its holding in the share capital of the Company. Resolutions of the meetings of the shareholders of the Company (the “Shareholders’ Meeting”) shall be adopted unanimously with the required quorum being 100% (one hundred percent) of the share capital of the Company. If such quorum is not reached within 90 minutes (90) from the time for which the meeting has been scheduled or if during the meeting such quorum ceases to be present, the board of managers of the Company will be obliged to immediately take action to call a new Shareholders’ Meeting with the same agenda, for the next business day that falls two weeks after the date of such Shareholders’ Meeting. If during such new Shareholders’ Meeting the quorum is not reached, then another Shareholders’

Meeting shall be called for the next business day falling after two weeks from the date of such new Shareholders' Meeting, with the same agenda, and without any specific quorum applicable.

Shareholders Meeting's resolution is required in particular for the following matters: -approval of the financial statements of the Company for the previous year and other reports required by the provisions of law; -decision regarding distribution of profit by means of annual and interim dividends or covering of losses of the Company;

- acknowledgement of the fulfillment of duties by members of the board of managers of the Company;
- increase and decrease of the share capital of the Company;
- redemption of any shares in the share capital of the Company;
- sale, lease of the Company's enterprise or any part thereof, or establishment of a limited property right thereon;
- merger by the Company with any other company demerger or transformation;
- any amendment to the Articles, including but not limited to share capital increase by means of additional capital contribution(s) from any shareholder or capital decrease further to redemption of share(s) in the share capital of the Company;
- establishment of any encumbrance on any asset of the Company;
- allowing for establishment of any encumbrance over the Company's Shares;
- approval of the form of any equity financing to be provided to the Company;
- acquisition by the Company of shares in any company or contracting any obligation concerning such acquisition of shares;
- sale by the Company or other disposal of shares in any subsidiary company or contracting any obligation concerning such disposal of shares;
- execution by the Company of any loan or credit facility agreement, either as a lender or the borrower;
- issuance of bonds or any form of equity certificates;
- granting by the Company of guarantee or surety of performance of third party's obligation;
- making donations and the payment of political or charity donations by the Company;
- conducting transactions between the Company and any company from among the Class A Shareholder's group of companies or the Class B Shareholder's group of companies or any of their respective directors or other corporate officers or employees;
- all non-standard matters not related to the normal course of the Company's business;
- initiation by the Company or amicable settlement of court or arbitration proceedings, which either arises outside the normal course of its business, or when the value of the subject of the dispute exceeds EUR 10,000 (ten thousand) or several proceedings of a similar nature, in which the total value of the subject of the dispute exceeds EUR 10,000 (ten thousand);
- any legal action which may create any liability of the Company of the value exceeding EUR 1,000,000 (one million) or an obligation to transfer an asset of the Company of the value exceeding EUR 1,000,000 (one million), other than leases;
- disposal and acquisition by the Company of the ownership title or perpetual usufruct title to any real property owned by the Company (the "Real Property") or any share in the ownership title or perpetual usufruct title to the Real Property;
- establishment by the Company of any encumbrance on any Real Property or share therein, save for (a) the easements for the benefit of utility providers, (b) the encumbrances required by the utility providers, (c) leasing of the premises in the retail center, (d) other encumbrances necessary in the ordinary course of business;
- establishment of any encumbrance over the Company's assets, save for the encumbrances required under any credit facility agreement already covered by Shareholder Meeting's resolutions;
- approval of the terms and conditions of any credit facility and execution of any credit facility agreement and any document relating to shareholders group financing;
- any amendment to any credit facility agreement or termination thereof; and
- appointment and revocation of the members of the Company's board of managers.

Fifth resolution:

It is resolved to appoint the following persons as managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period:

- Mr Henrik Stig Moeller, born in Copenhagen on 17 December 1952, with professional residence at Nordkrog 17, 2900 Hellerup, Denmark, as Class B Manager
- Mr Alain Heinz, born in Forbach, France, on 17 May 1968, with professional residence at 121 Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class C Manager, and
- Mr Phelipe Aflalo, born in Fes, Morocco, on 18 December 1970, with professional residence at 23, Rue Aldringen L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class C Manager.

Furthermore, Mr Grzegorz Pekalski with professional residence in 7A M1, Gwiazdzista, PL-01-651 Warszawa, manager of the Company since October 10, 2008 is confirmed in his position and further appointed as Class A Manager.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this meeting, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treizième jour du mois d'avril.

Par-devant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire public, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Mariusz Gnych, citoyen polonais, résidant à ul. Gda ska 6/ 2, 59-100 Polkowice, Pologne sous le numéro PESEL (numéro de résident polonais) 65030403973 (l' «Associé de Catégorie A»),

Ici représenté par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Acteem Poland B.V., une société constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social sis à Zomerzorglerlaan 50, 2061 CX Bloemendaal, Pays-Bas, (l' «Associé de Catégorie B» et ensemble avec l'Associé de Catégorie A, les «Associés»),

Ici représentée par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les dites procurations, ayant été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et du notaire soussigné, resteront attachées au présent acte afin d'être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que mentionné ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les associés de «Libra Project 3 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié dressé par Maître Gérard Lecuit, notaire public avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 30 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (Mémorial C) numéro 2809 du 21 novembre 2008 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142.835 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte notarié dressé par Maître Gérard Lecuit, précité, en date du 31 mars 2009, publié au Mémorial C numéro 996 du 13 mai 2009.

II.- Que les 3.350 (trois mille trois cent cinquante) parts sociales avec une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Modification de l'article dix des statuts de la Société;
3. Modification de l'article douze des statuts de la Société;
4. Modification de l'article quatorze des statuts de la Société;
5. Désignation de M. Henrik Stig Moeller, M. Alain Heinz et M. Phelipe Aflalo en tant que nouveaux gérants de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points figurants à l'ordre du jour. Il est ensuite décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier l'article 10 des statuts de la Société en ajoutant les dispositions suivantes à cet article:

« **Art 10.** [...] »

Les Associés ne doivent pas transférer ou grever les parts sociales de la Société excepté pour un transfert conformément aux dispositions suivantes:

Si un associé (l'«Associé Vendeur») souhaite vendre toutes ses parts sociales (les «Parts Sociales Offertes») à une société qui n'est (i) ni directement ou indirectement une filiale de Libra Project Parent S.à r.l. (l'«Associé de Catégorie A»), ni (ii) directement ou indirectement une filiale de Acteem Poland B.V. (l'«Associé de Catégorie B») (le «Tiers Acheteur»), alors l'Associé Vendeur devra fournir une déclaration écrite (la «Déclaration de Premier Refus») à l'autre Associé (l'«Autre Associé») et à la Société. La Déclaration de Premier Refus devra prévoir au moins:

- (i) le nom du Tiers Acheteur,
- (ii) une offre pour les Parts Sociales Offertes dont les termes ne soient pas moins favorables que ceux proposés par le Tiers Acheteur (le «Prix Offert»),
- (iii) le taux de capitalisation utilisé pour calculer le Prix Offert, s'il est soumis dans le cours de la première année suivant l'ouverture au public d'un investissement en relation avec un centre commercial fait par la Société (la «Grande Ouverture»), et
- (iv) une copie de l'offre du Tiers Acheteur pour les Parts Sociales Offertes.

Jusqu'au premier anniversaire du jour qui suit la Grande Ouverture, le Prix Offert est seulement considéré valable s'il satisfait au Prix Minimal (tel que défini ci-dessous), cette limitation devant expirer après le premier anniversaire de la Grande Ouverture.

L'Autre Associé a ensuite le droit d'acquérir toutes (mais pas une partie seulement) des Parts Sociales Offertes au Prix Offert et aux conditions énoncées dans la Déclaration de Premier Refus (le «Droit de Premier Refus»). Le Droit de Premier Refus sera exercé en adressant à l'Associé Vendeur une déclaration écrite à cet effet dans les 30 (trente) jours à compter de la réception de la Déclaration de Premier Refus par l'Autre Associé (la «Déclaration d'Acceptation»), faute de quoi le Droit de Premier Refus expirera.

Si l'Autre Associé exerce son Droit de Premier Refus, la réalisation de la vente et de l'acquisition des Parts Sociales Offertes devra avoir lieu en un jour ouvrable indiqué dans la Déclaration d'Acceptation étant entre 20 (vingt) et 30 (trente) jours suivant la notification de la Déclaration d'Acceptation. Si un tel transfert est soumis à de telles conditions préalables alors la réalisation sera reportée jusqu'au 7^e (septième) jour ouvrable (ou tout autre jour tel que convenu entre les Associés par écrit) après que les conditions préalables aient été remplies. Les Associés devront utiliser tous les efforts possibles afin d'assurer que de telles conditions soient satisfaites aussi tôt que raisonnablement possible.

Si l'Autre Associé n'a pas émis de Déclaration d'Acceptation endéans les délais indiqués ci-dessus, l'Associé Vendeur pourra alors vendre ou obtenir la vente des Parts Sociales Offertes au Tiers Acheteur indiqué dans la Déclaration de Premier Refus à des termes et conditions pas moins favorables à l'Associé Vendeur que ceux spécifiés dans la Déclaration de Premier Refus mais pas plus tard que 60 (soixante jours) après réception de la Déclaration de Premier Refus par l'Autre Associé.

Après réception de la Déclaration de Premier Refus, l'Autre Associé pourra, dans les 20 (vingt) jours, décider de vendre toutes les Parts Sociales de la Société et les Parts Sociales Offertes au Tiers Acheteur et adresser dans le délai indiqué ci-dessus une déclaration écrite à l'Associé Vendeur (la «Déclaration de Tag-Along») indiquant qu'il souhaite que le Tiers Acheteur acquière toutes ces Parts Sociales de la Société appartenant à l'Autre Associé.

Si l'Autre Associé a adressé une Déclaration de Tag-Along l'Associé Vendeur ne transférera pas, ou n'obtiendra pas le transfert de toute part sociale au Tiers Acheteur à moins que le Tiers Acheteur n'acquière simultanément les parts sociales détenues par l'Autre Associé à des termes non moins favorables à l'Autre Associé que celles indiquées dans la Déclaration de Premier Refus (le «Droit de Tag-Along») ou ceux finalement convenus entre le Tiers Acheteur et l'Associé Vendeur.

Dans le cas où l'Autre Associé choisit de ne pas exercer le Droit de Tag-Along ou ne transfère pas ses Parts Sociales, l'Associé Vendeur sera autorisé à vendre les Parts Sociales Offertes au Tiers Acheteur à des termes qui ne soient pas plus favorables que ceux énoncés dans la Déclaration de Premier Refus.

Sous réserve que l'Autre Associé n'ait pas exercé son Premier Droit de Refus ou le Droit de Tag-Along, s'il existe une intention du Tiers Acheteur d'acquérir plus de parts sociales que les parts sociales de la Société détenues par l'Associé Vendeur, alors l'Associé Vendeur pourra exiger de l'Autre Associé qu'il vende toutes ses parts sociales au Tiers Acheteur

aux mêmes termes et conditions, y compris les conditions de paiement et de prix par part sociale, que pour les Parts Sociales Offertes (le «Droit de Sortie Conjointe»).

Lors de l'exercice du Droit de Sortie Conjointe, dans les 14 (quatorze) jours suivant l'échéance du terme pour notifier la Déclaration d'Acceptation, l'Associé Vendeur devra fournir une déclaration écrite (la «Déclaration de Sortie Conjointe») spécifiant:

- (i) l'intention de vendre les parts sociales de l'Associé Vendeur dans le cadre d'une offre portant sur 100% (cent pour cent) des parts sociales de la Société;
- (ii) l'identité du Tiers Acheteur;
- (iii) la date à laquelle l'Autre Associé devra vendre ses parts sociales au Tiers Acheteur, ou, si une telle date n'a pas été prévue, la date (ou date approximative), que l'Associé Vendeur devra spécifier dans une déclaration écrite suite à la notification de la Déclaration de Sortie Conjointe;
- (iv) le prix que l'Autre Associé et l'Associé Vendeur doivent recevoir du Tiers Acheteur pour la vente des parts sociales;
- (v) le taux de capitalisation utilisé pour calculer le prix de vente; et
- (vi) les conditions de paiement du prix des parts sociales.

En cas de réception de la Déclaration de Sortie Conjointe, l'Autre Associé sera tenu de vendre ses parts sociales au Tiers Acheteur aux mêmes termes et conditions que celles auxquels l'Associé Vendeur vendra ses parts sociales.

La réalisation de la vente des parts sociales de la Société suite à l'exercice du Droit de Sortie Conjointe devra avoir lieu au même moment et même lieu que la vente des parts sociales entre l'Associé Vendeur et le Tiers Acheteur et à des termes pas moins favorables y compris concernant le prix (par part sociale) et conditions de paiement, que la vente des parts sociales entre l'Associé Vendeur et le Tiers Acheteur. L'Autre Associé devra signer la documentation nécessaire afin de donner effet à la vente de ses parts sociales de la Société soumise au Droit de Sortie Conjointe.

Nonobstant ce qui est mentionné ci-dessus, et pendant la première année après la Grande Ouverture, le Droit de Premier Refus, le Droit de Tag-Along, le Droit de Sortie Conjointe, et toutes les dispositions relatives ne peuvent être exercées seulement, si et dans la mesure où, le Prix Offert est au moins égal au prix de vente proposé par le Tiers Acheteur pour la totalité des parts sociales qui doit être au moins égal au bénéfice annuel net d'exploitation provenant des baux du centre commercial opéré par la filiale de la Société en appliquant un taux de capitalisation au moins égal à 7,25% ou moins.»

Troisième résolution:

Il est décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société par les dispositions suivantes:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre membres. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement des associés. Ils sont susceptibles d'être révoqués ad nutum, sur indication de l'Associé qui a proposé un tel gérant parmi une liste de candidats pour nomination.

Un des membres du conseil de gérance sera nommé parmi une liste de candidats présentée par l'Associé de Catégorie A (le(s) «Gérants de Catégorie A») et un membre du conseil de gérance devra être nommé parmi une liste de candidats présentée par l'Associé de Catégorie B (le(s) «Gérants de Catégorie B»). Les deux autres membres du conseil de gérance devront être résidents luxembourgeois (les «Gérants de Catégorie C»).

Dans les rapports avec les tiers, le gérant aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes de l'article 12. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou le présent article à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe (i) du Gérant de Catégorie A et du Gérant de Catégorie B, ou (ii) un Gérant de Catégorie C ensemble avec le Gérant de Catégorie A et le Gérant de Catégorie B.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les résolutions du conseil de gérance devront être approuvées par la majorité des gérants présents ou représentés avec l'approbation d'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de catégorie B.»

Quatrième résolution:

Il est décidé de modifier l'article 14 des statuts de la Société par la disposition suivante:

« **Art. 14.** Chaque Associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation dans le capital social de la Société. Les résolutions de l'assemblée générale des Associés de la Société (l'«Assemblée des Associés») devront être adoptées à l'unanimité avec le quorum exigé étant de 100% (cent pour cent) du capital social de la Société. Si un tel quorum n'est pas atteint dans les 90 (quatre vingt-dix) minutes à partir du moment prévu pour la tenue de l'assemblée ou si pendant l'assemblée un tel quorum cesse d'exister, le conseil de gérance sera tenu de prendre immédiatement toute action afin de convoquer une nouvelle Assemblée des Associés avec le même ordre du jour, au jour ouvrable suivant qui tombe

deux semaines après la date d'une telle Assemblée des Associés. Si pendant cette nouvelle Assemblée des Associés le quorum n'est pas atteint, alors une autre Assemblée des Associés devra être convoquée au jour ouvrable suivant qui tombe deux semaines après la date de cette nouvelle Assemblée des Associés, avec le même ordre du jour, et sans aucun quorum spécifique applicable.

Une résolution de l'Assemblée des Associés est exigée en particulier pour les questions suivantes:

- approbation des états financiers de la Société pour l'année antérieure et autres rapports exigés par la loi;
- décision concernant la distribution des bénéfices par le moyen de dividendes annuels et intérimaires ou la couverture des pertes de la Société;
- reconnaissance de l'accomplissement de leurs missions par les membres du conseil de gérance de la Société;
- réduction et augmentation du capital social de la Société;
- rachat de parts sociales dans le capital social de la Société;
- vente, mise en location de l'entreprise de la Société ou une partie de la Société, ou établissement d'un droit de propriété limité à ce sujet;
- fusion par la Société avec n'importe quelle société, scission ou transformation;
- toute modification des statuts, y compris mais pas limité à une augmentation de capital social par voie d'apport(s) supplémentaire(s) en capital de n'importe quel associé ou, une réduction de capital suite à un rachat de parts(s) sociales (s) dans le capital social de la société;
- constitution de toute charge pesant sur n'importe quel avoir de la Société;
- autorisation de constituer une charge sur les Parts Sociales de la Société;
- approbation du mode de financement en fonds propres à apporter à la Société;
- acquisition par la Société de toutes parts sociales d'une société ou conclusion de toute obligation relative à l'acquisition de telles parts sociales;
- vente ou autre cession de parts sociales par la Société à une société filiale ou conclusion de toute obligation relative à une telle cession de parts sociales;
- signature de tout prêt ou convention de facilité de crédit par la Société, soit en tant que prêteur ou en tant qu'emprunteur;
- émission d'obligations ou toute forme de certificats de capitaux;
- octroi d'une garantie ou d'une sûreté personnelle garantissant l'exécution d'une obligation d'un tiers;
- donations ou paiement de dons politiques et dons de charité par la Société;
- conduite de transactions entre la Société et toute société appartenant au groupe de sociétés des Associés de Catégorie A ou le groupe de sociétés des Associés de Catégorie B ou tout directeur ou autre responsable de la société ou leurs employés;
- toutes les questions non usuelles qui ne relèvent pas de l'activité habituelle de la Société;
- introduction par la Société d'un règlement amiable ou d'une procédure d'arbitrage devant un tribunal, qui naîtrait – soit-en dehors du cours normal de ses activités, ou –soit- lorsque la valeur de l'objet du litige excède 10,000 EUR (dix mille Euros) ou plusieurs procédures de nature similaire, dont la valeur totale de l'objet du litige n'excède pas 10,000 EUR (dix mille Euros);
- toute action en justice qui pourrait engendrer la responsabilité de la Société pour un montant excédant 1,000,000 EUR (un million d'Euros) ou une obligation de transférer un actif de la Société pour une valeur excédant 1,000,000 EUR (un million d'Euros), autres que des baux;
- disposition et acquisition du titre de propriété ou du titre de droit de jouissance perpétuel par la Société de tout bien immobilier de la Société (les «Biens Immobiliers») ou toute part dans le titre de propriété ou le titre du droit de jouissance perpétuel des Biens Immobiliers;
- constitution de toute charge sur les Biens Immobiliers par la Société ou sur toute part y relative, sauf pour (a) les servitudes en faveur des fournisseurs de services, (b) les charges exigées par les fournisseurs de services, (c) location des locaux dans le centre commercial, (d) autres charges nécessaires au cours normal des activités;
- constitution de toute charge sur les avoirs de la Société, sauf pour les charges requises dans le cadre de toute convention de facilité de crédit déjà couverte par les résolutions de l'Assemblée des Associés;
- approbation des termes et conditions de toute facilité de crédit et signature de toute convention de facilité de crédit et de tout document relatif au financement du groupe des associés;
- toute modification à une convention de facilité de crédit ou résiliation de celle-ci; et
- désignation et révocation des membres du conseil de gérance de la Société.»

Cinquième résolution:

Il est décidé de désigner les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- M. Henrik Stig Moeller, né le 17 décembre 1952 à Copenhague, avec adresse professionnelle à Nordkrog 17, 2900 Hellerup, Danemark, en tant que Gérant de Catégorie B,

- M. Alain Heinz, né le 17 mai 1968 à Forbach, France, avec adresse professionnelle à 121 Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie C, et

- M. Phelipe Aflalo, né le 18 décembre 1970 à Fes, Maroc, avec adresse professionnelle à 23, Rue Aldringen L-1118 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie C.

De plus, M. Grzegorz Pekalski, avec adresse professionnelle à 7A M1, Gwiazdzista, PL-01-651 Varsovie, Pologne, gérant de la Société depuis le 10 octobre 2008 est confirmé dans sa fonction et nommé en tant que Gérant de Catégorie A.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille cinq cents Euros (1.500,- Euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2011. Relation: LAC/2011/18463. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011066305/451.

(110074384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

European News Exchange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 46.116.

EXTRAIT

Il résulte des décisions du Conseil d'administration qui s'est tenu au siège social, le 5 mai 2011, que:

- Le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'élire comme Vice Président du Conseil, Monsieur Vincent Régnier, avec adresse professionnelle à F-92575 Neuilly-sur-Seine-Cedex, 89, avenue Charles de Gaulle; pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

- L'assemblée générale décide à l'unanimité d'élire comme personnes chargées du contrôle des comptes - les réviseurs d'entreprises PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. avec siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch; pour une durée de un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011080527/19.

(110089169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

FC Red Boys Aspelt, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5711 Aspelt, 24, um Flouer.

R.C.S. Luxembourg F 2.095.

1) Art. 21. «Die statutarische Generalversammlung muss wenigstens einmal jährlich vor dem 1 April durch den Vorstand einberufen werden.»

Wird durch folgenden Text ersetzt:

«Die statutarische Generalversammlung muss wenigstens einmal jährlich durch den Vorstand einberufen werden.»

F.C. RED BOYS ASPELT
PRESIDENT
Gilbert Cocard / Kettel Claude
Président / Secrétaire

Référence de publication: 2011080528/15.

(110089499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Fairview HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.343.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 juin 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Marie-Sibylle Wolf et d'Anne-Cecile Jourdren-Vasseur en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- Mlle Susana Paula Fernandes Gonçalves, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Andras Kulifai, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Susana Paula Fernandes Gonçalves, gérant de catégorie B; et

- Andras Kulifai, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fairview Holdco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011080529/24.

(110089091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Falcon Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.227.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Pour FALCON FUND SICAV

Société d'investissement à capital variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Signatures

Domiciliary agent

Référence de publication: 2011080530/17.

(110089015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Falcon MULTILABEL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.052.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Pour FALCON MULTILABEL SICAV
Société d'investissement à capital variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette
Signatures
Domiciliary agent

Référence de publication: 2011080531/17.

(110089017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Future L Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.390.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 6 mai 2011

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Joséphine Pallett de son mandat de gérant avec effet au 29 mars 2011.

L'assemblée nomme Monsieur Nicholas Hood, né à Bromley (Royaume-Uni), le 15 octobre 1974 et résidant professionnellement au 40, Portman Square, W1H6DA Londres (Royaume-Uni), comme nouveau gérant de la société.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit pour une durée indéterminée:

- Mr Pierre Stemper;
- Mme Christelle Rétif;
- Mr Naïm Gjonaj;
- Mr Chistian Mogge;
- Mr Michael Wunderlich;
- Mr Nicholas Hood.

L'assemblée décide de nommer la société Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2011, approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Future L Investment S.à r.l.
Christelle Rétif / Pierre Stemper
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011080532/28.

(110089090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Fabco S.A, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 23.727.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 2 juin 2011 que:

- les mandats d'administrateur de Madame Corinne PHILIPPE, juriste, ayant son adresse professionnelle au 22-24, Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, de Chantai KEEREMAN, juriste, ayant son adresse professionnelle au 22-24, Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg et de Monsieur Guy ARENDT, avocat, ayant son adresse professionnelle au 22-24, Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex BENOY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon à L-1140 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 2 juin 2011.

Référence de publication: 2011080533/17.

(110089046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Fabco S.A, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 23.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011080534/9.

(110089051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

FFK Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 100.910.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/05/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011080535/10.

(110089588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Fimeris, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 66.968.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 23 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 24 du 15 janvier 1999. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 147 du 15 février 2000 et en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 685 du 28 août 2001. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 21 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 632 du 23 avril 2002. Les statuts ont ensuite été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 124 du 7 février 2003, en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 193 du 17 février 2004 et finalement en date 20 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 538 du 23 mars 2011.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 JUIN 2011.

FIMERIS

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011080536/24.

(110089468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Fin & Ind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 128.980.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 06 juin 2011 que:

Le siège social de la société est transféré du 25 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

De ce fait l'adresse professionnelle des Administrateurs est modifiée de la manière suivante:

- Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 06 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011080537/18.

(110089110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Financière d'Investissement Privée, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.075.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 24 septembre 2010:

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

Le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011, du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Rudy PAULET, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Franck PAYRAR, Administrateur
- Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, Administrateur

Le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, Deloitte S.A., pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Rudy PAULET, 20, boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 LUXEMBOURG

Administrateurs:

- Monsieur Franck PAYRAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 LUXEMBOURG
- Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 LUXEMBOURG

Réviseur d'Entreprises Agréé:

Deloitte S.A., ayant son siège social à L - 2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, B.P. 1173.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Fabienne Waltzing / Katie Agnès

Mandataire Principal / Mandataire Principal

Référence de publication: 2011080538/31.

(110089286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Foncière de Bagan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.698.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 juin 2010 à 11.00 heures

L'Assemblée décide de nommer, pour une période d'un an, comme nouveau Réviseur d'Entreprises, la Société H.R.T. Révision S.A., ayant son siège 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 51 238.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011080539/18.

(110089054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

G.Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 55.955.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011080540/9.

(110089632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

GE Intelligent Platforms Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.114.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue le 3 juin 2011

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Madame Maryrose Sylvester avec effet au 3 juin 2011 en tant qu'administrateur de la Société a été acceptée.

2. Madame Jody Markopoulos, présidente et CEO de GE Intelligent Platforms, née à Providence (Rhode Island), USA le 29 juillet 1971 avec adresse professionnelle à 2500 Austin Drive, Charlottesville, VA 22911, USA a été élu en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 3 juin 2011 jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pour extrait conforme

Jean STEFFEN

Mandataire

Référence de publication: 2011080541/18.

(110089050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Gems Progressive Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 109.162.

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 30 mai 2011

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

nom	prénom(s)
-----	-----------

DEVET	Luc
-------	-----

DUFOUR	Benoni
--------	--------

CARROLL	Cédric
---------	--------

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

PricewaterhouseCoopers

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011080542/24.

(110089044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Gesfo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R.C.S. Luxembourg B 31.975.

Le Bilan et l'affectation du résultat (distribution dividendes) au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
GESFO SA
Signature

Référence de publication: 2011080543/13.

(110089215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Gesparfim S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6973 Rameldange, 2, Am Beiebiérg.
R.C.S. Luxembourg B 142.730.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080544/10.

(110089298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Gries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 50.173.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 06 juin 2011 que:

Le siège social de la société est transféré du 25 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

De ce fait l'adresse professionnelle des Administrateurs est modifiée de la manière suivante:

- Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, demeurant professionnellement au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 06 juin 2011.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2011080545/18.

(110089126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Embraco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 160.829.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of March.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Whirlpool International Holdings S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of Delaware, its registered office and effective place of management and control have been transferred to Luxembourg by a deed enacted on 23 December 2010 by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, here duly represented

by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, residing at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Embraco Luxembourg S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To manufacture compressors for cooling household applications and other cooling devices cast iron products and hermetic compressors for refrigeration, components, parts, motors, fixtures, apparatus, and accessories of every description for cooling, air-conditioning and ventilating equipment for commercial and household applications, and to supply, distribute and warehouse as well as purchase goods, raw materials, parts and components for the purpose of its sale to the endusers (retail) or to the other trade operators (wholesale), to provide maintenance, installation, repair, technical, and other ancillary services in relation to the Company's products and to provide servicing, cleaning, technical, and other ancillary services in relation to the Company's products, all outside the Grand-Duchy of Luxembourg;

(8) To perform (i) research and development production, sales, installation, after-sales services, and technical assistance for compressors, cooling equipments, electronic control devices for appliances and refrigeration equipment, motors, compressors; (ii) production of related parts and (iii) import and export of goods and technology related to selfmanufactured products; and

(9) To license any intellectual property, rights, patents and enter into any kind of transactions related to technology and intellectual property rights; and

(10) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the

temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman, which shall in any case be one of the category A managers and which, in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto, including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued by the Company as follows:

- Whirlpool International Holdings S.à r.l., prenamed, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as category A managers:

- Mr. Joao Carlos Costa Brega with professional address at Rua Rui Barbosa, 1.020 Joinville - SC Brazil and;
- Mr. Carlos Henrique Pinto Haddad with professional address at Rua Rui Barbosa, 1.020 Joinville- SC Brazil

2) Are appointed as category B managers:

- Mr. Romain THILLENES, born on October 30, 1952 in Wiltz (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Ms. Cornelia METTLEN, born on January 29, 1963 in Saint-Vith (Belgium) with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 23, Val Fleuri, L1526 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire demeurant à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

Whirlpool International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon le droit du Delaware, son siège social et son centre de gestion et de contrôle effectif ont été transférés au Luxembourg par un acte pris le 23 décembre 2010 par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en cours d'immatriculation, ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, résidant sis 5, rue Zénon-Bernard, à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeureront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régis par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est «Embraco Luxembourg S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- 3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- 4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);
- 6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;
- 7) De fabriquer des compresseurs pour des applications domestiques de refroidissement et d'autres dispositifs de refroidissement, des produits en fonte et compresseurs hermétiques de réfrigération, des composants, pièces, moteurs, accessoires, appareils et accessoires de toutes sortes pour le refroidissement, de climatisation et de ventilation pour des applications commerciales et domestiques, et de fournir, de distribuer et d'entreposer ainsi que de l'achat de marchandises, matières premières, pièces et composants pour les besoins de leur vente à l'utilisateur final (au détail) ou aux opérateurs de commerce (en gros), de s'occuper de la maintenance, installation, réparation, technique et autres services annexes aux produits de la Société et de fournir entretien, nettoyage, technique et autres services auxiliaires annexes aux produits de la Société, toutes ces actions effectuées en dehors du Grand-duché de Luxembourg;
- 8) D'effectuer (i) la recherche et le développement concernant la production, les ventes, l'installation, le service après-vente et l'assistance technique pour les compresseurs, les équipements de refroidissement, les dispositifs de commande électroniques pour les appareils et équipements de réfrigération, les moteurs, compresseurs, (ii) la production de pièces connexes et (iii) l'importation et l'exportation de biens et technologies liés aux produits fabriqués par l'unité;
- 9) D'accorder des licences de propriété intellectuelle, des droits, des brevets et d'entrer dans toutes formes de transactions liées à la technologie et aux droits de propriété intellectuelle; et
- 10) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les domaines pré-décrits et ce aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombre de part qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul détenteur pour chacune d'elles.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion de leur participation dans le capital social ou de la classe de parts sociales concernée représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et sa/ leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps à autre, subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui sera nécessairement un gérant de catégorie A et, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé

(s) par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pourcent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoire si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou le gérant unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2011.

Libérations - Apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales comme suit:

- Whirlpool International Holdings S.à r.l., prénommée, souscrit à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales;

Les parts sociales ont été entièrement payés en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommé gérants de catégorie A:

- M. João Carlos Costa Brega, avec adresse professionnelle sis Rua Rui Barbosa, 1.020, Joinville - SC, Brésil; et

- M. Carlos Henrique Pinto Haddad, avec adresse professionnelle sis Rua Rui Barbosa, 1.020, Joinville - SC, Brésil.

2) Sont nommés en tant que gérants de catégorie B:

- M. Romain THILLEN, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (Grand Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L1526 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; and

- Mme. Cornelia METTLEN, née le 29 janvier 1963 à Saint-Vith (Belgique) demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné avons dressé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 avril 2011. Relation: EAC/2011/4672. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011066189/573.

(110074786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

Gulf Stream Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 107.988.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 06 août 2010

1^{ère} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire de la société anonyme FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son nouveau siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (ancien siège social au 25 Avenue de la Liberté, L-1012 Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B67 905 et de nommer, avec effet au 16 juin 2010, comme nouveau Commissaire, la société des Iles Vierges Britanniques, LAUREN BUSINESS LIMITED, avec siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), immatriculée au Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 81429. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2016.

Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour GULF STREAM PROPERTY S.A.

C. BLONDEAU / R. THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011080546/21.

(110089173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Hotello S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 103.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOTELLO S.C.A.

Fidalux S.A.

Christophe BLONDEAU

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011080548/13.

(110089189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Hoscheid Michel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8473 Eischen, 30, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 63.877.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080547/10.

(110089636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

International Financial Data Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 81.997.

Faisant suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} Juin 2011, a été nommé administrateur du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2012:

Monsieur Simon Hudson-Lund

47, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Le conseil d'administration se constitue dorénavant comme suit:

Monsieur Stephen C. Hooley

Monsieur Paul F. O'Neil

Monsieur Martin F. Dobbins

Monsieur Thomas A. Bruno

Monsieur Simon Hudson-Lund

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Juin 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011080549/22.

(110089306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

ILP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 122.717.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 mai 2011**4^{ème} Résolution:*

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de la société Deloitte S.A., pour une nouvelle période d'un an. Celui-ci viendra donc à échéance lors de la prise de décision de l'Associé Unique relative à l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2011.

5^{ème} Résolution:

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat de gérant de Messieurs Romain THILLENS, Adrien COULOMBEL et Christophe BLONDEAU pour une nouvelle période d'un an. Leur mandat viendra donc à échéance lors de la prise de décision de l'Associé Unique relative à l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Pour ILP II S.à r.l.

Christophe BLONDEAU / Adrien COULOMBEL

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011080558/21.

(110089180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Immobilier Strategie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.299.

—
Extrait des contrats de cession de parts sociales et de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 21 décembre 2010

Suivant les contrats de cession des parts sociales du 21 décembre 2010, monsieur RUSSO Ricardo et monsieur RUSSO David ont cédé leurs parts sociales à monsieur PEUDEVIN Jean-Luc et ne sont plus associés dans IMMOBILIER STRATEGIE S.à.r.l.

Les 100 parts sociales de la société IMMOBILIER STRATEGIE S.à.r.l. sont actuellement toutes détenues par monsieur PEUDEVI Jean-Luc, qui devient associé unique de la société IMMOBILIER STRATEGIE S.à r.l.

L'actuel associé unique, réuni en assemblée générale extraordinaire, a pris les décisions suivantes:

- 1) la démission de monsieur RUSSO Ricardo en tant que Gérant est acceptée;
- 2) la démission de monsieur RUSSO David Luc en tant que Gérant est acceptée;
- 3) monsieur PEUDEVIN Jean-Luc, né à Louviers (France), le 27 décembre 1964, demeurant à F-59780 Baisieux, rue de la Mairie, est reconduit comme unique gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

PEUDEVIN Jean-Luc

Référence de publication: 2011080559/22.

(110089162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Independent S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 6, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 145.296.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080560/10.

(110089691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

J.P. Morgan Partners Global Investors (Cayman/Selldown) III Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.253.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080564/11.

(110089272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Institut Nathacia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4732 Pétange, 18, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 149.382.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07-06-2011.

Signature.

Référence de publication: 2011080561/10.

(110089617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

J.H. Bauunternehmen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 16, Soibelwee.

R.C.S. Luxembourg B 43.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080562/10.

(110089318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

J.P. Morgan Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 78.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080563/10.

(110089275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

J.P. Morgan Partners Global Investors (PV) Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080565/10.

(110089288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown II) Luxembourg, S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 114.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080566/10.

(110089287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Jabil Luxembourg Manufacturing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.518.000,00.**

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 105.093.

Le nom de l'associé unique de la Société a été modifié et se lit désormais comme suit:
Jabil Circuit Inc. in its capacity as general partner of Jabil Circuit Cayman L.P.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Jabil Luxembourg Manufacturing S.à r.l.

Sergio A. Cadavid

Référence de publication: 2011080570/13.

(110089149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown) Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 105.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080567/10.

(110089290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

J.P. Morgan Partners Luxembourg I, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 121.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080568/10.

(110089276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

International SaaS Solutions, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 160.878.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the tenth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Turf Moor Holdings Limited, a Limited Liability Company, incorporated under the law of Cyprus and whose principal place of business is at 3rd Floor, Methonis Tower, 73 Archbishop Makarios Avenue, PO Box 28770, 2082 Nicosia, Cyprus, registered under the number 279131,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of “International SaaS Solutions, S.à r.l.”

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company’s capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1.-EUR) each.

Any amendment of any stipulations of the present article 6 shall be carried out by a resolution of the shareholders, adopted at an extraordinary general meeting of the shareholders having obtained a unanimous vote of the shareholders.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each of the Shares confers a voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers. The board of managers is composed by managers of category A and B. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers of the same category.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least half of the managers is present or represented with always at least one (1) A manager. Any decisions by the board of managers shall be taken by unanimous vote of all managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call 4 or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determinate the agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager or by signature of any special agent as decided by the Board of managers, provided he/she acts within the limits of the powers granted by the Board of managers.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of managers showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Turf Moor Holdings Limited	12,500 Shares
Total	12,500 Shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500. -EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

- 1) The number of managers is set at four. The shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Managers category A:

Mr. Tomer SOFINZON, born on July 16th 1977 in Israel, professionally residing at 5 Ha' Avoda street, 44372 Kfar-Saba, Israel;

Mr. Joseph William LEVY, born on May 28th, 1981 in USA, professionally residing at Tsidon 12/8, 63508 Tel Aviv, Israel;

Managers category B:

Mrs. Géraldine SCHMIT, born on November 12th, 1969 in Messancy (Belgium), professionally residing at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mrs. Sandra ANSAY, born on August 13th, 1974 in Saint-Mard (Belgium), professionally residing at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

The Company shall be bound by the jointly signature of a manager A and a manager B.

2) The registered office is established in L-1469 Luxembourg, 67 rue Ermesinde.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le dix mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Turf Moor Holdings Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 3rd Floor, Methonis Tower, 73 Archbishop Makarios Avenue, PO Box 28770, 2082 Nicosia, Chypre, enregistrée sous le numéro 279131,

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "International SaaS Solutions, S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune.

Tout amendement des stipulations du présent article 6 devra être décidé par une résolution des associés adoptée à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque Part sociale Rachetable confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation dans le capital social. Les parts sociales auront une valeur pari passu les unes avec les autres et assureront à leur propriétaire des droits égaux de distribution de dividendes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est composé de gérants de catégorie A et B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver tous les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera octroyée par élection parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté par un autre gérant du Conseil de Gérance de la même catégorie.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la moitié des gérants est présente ou représentée dont toujours au moins un gérant A. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par tout moyen de communication similaire à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et effective que si elle avait été prise lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un Gérant B ou par la signature de tout mandataire désigné par le Conseil de Gérance, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences fixées par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil de gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Turf Moor Holdings Limited	12.500 Parts sociales
Total	12.500 Parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.200.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de quatre. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- M. Tomer SOFINZON, né le 16 juillet 1977 à Israël, résidant professionnellement à 5 Ha' Avoda street, 44372 Kfar-Saba, Israël;
- M. Joseph William LEVY, née aux Etats-Unis, le 28 mai 1981, résidant professionnellement à Tsidon 12/8, 63508 Tel Aviv, Israël;

Gérants B:

- Mme Géraldine SCHMIT, né le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Mme Sandra ANSAY, né le 13 août 1974 à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

2. Le siège social de la société est établi au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2011. Relation: LAC/2011/21458. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011067973/314.

(110076299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

J.P. Morgan Partners MetroNet Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080569/10.

(110089283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Jetfly Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.397.

EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 mai 2011:

- de nommer Maxime Bouchard, employé privé, né le 21 mars 1977 à Paris (France), demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016;

- de modifier le mandat d'administrateur de Dannys Famin afin qu'il commence le 23 mai 2011 et se termine à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Il résulte de ce qui précède que le conseil d'administration est composé comme suit:

- Jean-Pierre Millet (président): du 28 septembre 2010 au 26 septembre 2016

- Cédric Lescop: du 27 septembre 2010 au 26 septembre 2016

- Dannys Famin: du 23 mai 2011 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016

- Maxime Bouchard: du 23 mai 2011 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011080571/23.

(110089038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

JP Morgan Partners (BHCA) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080572/10.

(110089274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

JP Morgan Partners (PTC) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080573/10.

(110089284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

JP Morgan Partners Global Investors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080575/10.

(110089668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Kitchener Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 146.377.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 mai 2011, que les mandats des gérants ont été renouvelés pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011

Pour la société Kitchener Luxco Sàrl

Signature

Référence de publication: 2011080576/14.

(110089194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Kersting Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 49.651.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080577/10.

(110089176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

La Mondiale Europartner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 49.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080578/10.

(110089324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Toga Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Sàrl
Représentée par Christophe Gammal
Gérant

Référence de publication: 2011080629/12.

(110089030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

W-Chem S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.908.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 19 mai 2011

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Joséphine Pallett et de Monsieur Justin Bateman de leurs mandats de gérant de la société avec effet au 18 mars 2011.

Tel que proposé par le conseil de gérance de la société tenu le 6 avril 2011, l'assemblée nomme Monsieur Nicholas Hood, né à Bromley (Royaume-Uni), le 15 octobre 1974 et résidant professionnellement au 40, Portman Square, W1H6DA Londres (Royaume-Uni), comme nouveau gérant de la société.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre Stemper;
- Monsieur Andrew Newington;
- Madame Christelle Rétif;
- Monsieur Nicholas Hood;
- Monsieur Naim Gjonaj.

L'assemblée décide de nommer la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2011, approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
W-Chem S.à r.l.
Naïm Gjonaj / Pierre Stemper
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011080642/28.

(110089105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

MarketPrizm Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.900,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.294.

In the year two thousand and eleven on the fourth day of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Chi-X Global Technology Properties LLC, a company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered number 4860436 and having its principal office at 1095 Avenue of the Americas, New York, NY 10036, hereinafter referred to as the "Sole Shareholder",

here represented by Hervé Précigoux, lawyer, having its professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal dated 27 April 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- That the Sole Shareholder is the current shareholder of MarketPrizm Group S.à r.l., (the "Company"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (trade and companies' register, Luxembourg) under number B 160.294, incorporated by a deed of Maître Joseph Evinger, acting in replacement of the undersigned notary on 12 April 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- That the Sole Shareholder has decided to resolve on the points of the following agenda:

1. increase of the share capital by an amount of EUR 7,400.- (seven thousand four hundred Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred) to EUR 19,900.- (nineteen thousand nine hundred Euros) by the issuance of 7,400 (seven thousand four hundred) new shares ("part sociales"), having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and with the same rights and obligations as the existing shares ("part sociales"), to be fully paid up at nominal value (the "New Shares", individually a "New Share");

2. subscription and full payment by Chi-X Global Technology Properties LLC, being the current sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"), of 400 (four hundred) New Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by a contribution in kind consisting in shares of MarketPrizm B.V., a company duly incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce & Industries for Amsterdam, under number 24295455 (the "MarketPrizm BV"), representing 100% of the share capital of MarketPrizm BV (the "A Contribution");

3. acceptance of the subscription and full payment of 7,000 (seven thousand) New Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, by Chi-X Global Technology LLC, a limited liability company formed in the State of Delaware, in the United States of America with registered number 4619860 and having its principal office at 1095 Avenue of the Americas, New York, NY 10036 (the "Subscriber"), by a contribution in kind consisting in softwares (the "B Contribution"); and

4. subsequent modification of paragraph 1 of article 6.1 of the articles of association of the Company ("Subscribed Share Capital").

- That, on the basis of this agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECIDES to increase by contributions in kind the Company's share capital by the amount of EUR 7,400.- (seven thousand four hundred Euros),

in order to bring the Company's share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred) to EUR 19,900.- (nineteen thousand nine hundred Euros)

by the issuance of the New Shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, and having the same rights and obligations as the existing ordinary shares ("parts sociales").

Second resolution

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECIDES to issue 400 (four hundred) New Shares with a nominal value of EUR 1.- each, to be subscribed by the latter.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, DECLARES to subscribe for 400 (four hundred) New Shares and to have them fully paid up at par value of EUR 1.- (one Euro) each, by a contribution in kind consisting of the A Contribution.

This contribution in kind consisting of the A Contribution is being made for an aggregate value of EUR 400.- (four hundred Euro) allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the existence of the A Contribution

Evidence of the A Contribution has been given to the undersigned notary by (i) the interim financial statements of the Sole Shareholder dated as of 31 March 2011, and (ii) a report issued by the management of MarketPrizm BV confirming the ownership of the A Contribution by the Sole Shareholder (the "MarketPrizm BV Management Report").

It results from the MarketPrizm BV Management Report issued on 4 May 2011 that as of the date of such report:

1) The Sole Shareholder, is the legal owner of 20,001 (twenty thousand and one) shares of MarketPrizm BV (the "MarketPrizm BV Shares"), representing 100% of the MarketPrizm BV's total issued share capital;

2) the MarketPrizm BV Shares are all fully paid-up;

3) nobody else than the Sole Shareholder is entitled to the MarketPrizm BV Shares and the Sole Shareholder has all necessary powers to dispose of the MarketPrizm BV Shares;

4) none of the MarketPrizm BV Shares (i) is encumbered with any mortgage, charge, pledge, lien, assignment, option, restriction, right of first refusal, right to acquire, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or any other type of preferential arrangement having similar effect, (ii) no right has been granted to create a mortgage, charge, pledge, assignment, option, restriction, right of first refusal, right to acquire, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or any other type of preferential arrangement having similar effect, over the MarketPrizm BV Shares and (iii) none of the MarketPrizm BV Shares are subject to any attachment;

5) there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the MarketPrizm BV Shares be transferred to him;

6) according to the law of the Netherlands and the articles of association of MarketPrizm BV, the MarketPrizm BV Shares are freely transferable;

7) all formalities subsequent to the contribution in kind of the MarketPrizm BV Shares required in the Netherlands, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution in kind; and

8) on 4 May 2011, the 20,001 (twenty thousand one) MarketPrizm BV Shares to be contributed are worth at least EUR 400.- (four hundred Euros).

An extract of this report, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Valuation of the A Contribution

The valuation of the A Contribution has been dealt with a report made by the sole director ("gérant") of the Company dated 4 May 2011, which concluded as follows:

Conclusion: "As the sole director (gérant) of the Company, I have been requested to express an opinion on the valuation of the A Contribution. Based upon the elements at my disposal, [...] I am of the opinion that the value of the A Contribution is at least equal to four hundred Euros (EUR 400)."

An extract of this report, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the subscription of 7,000 (seven thousand) New Shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, by the Subscriber by a contribution in kind and to allocate such shares to the Subscriber.

Intervention - Subscription - Payment

There now appeared, Hervé Précigoux, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Subscriber, by virtue of a proxy given under private seal on 28 April 2011.

The person appearing DECLARES to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber, to 7,000 (seven thousand) New Shares and to have them fully paid up at par value of EUR 1.- (one Euro) each, by the B Contribution consisting of the MarketPrizm software comprising generation MarketPrizm code v2.4 and also comprising:

- (i) the MarketPrizm programming library;
- (ii) the MarketPrizm application framework;
- (iii) the MarketPrizm feed handler(s) technology; and
- (iv) the MarketPrizm API 2.0.

This contribution in kind consisting of the B Contribution is being made for an aggregate value of EUR 7,000 (seven thousand Euros) allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the existence of the B Contribution

Evidence of the B Contribution has been given to the undersigned notary by (i) the interim financial statements of the Subscriber dated as of 31 March 2011 and (ii) a report issued by the management of the Subscriber confirming the ownership of the B Contribution by the Subscriber, (the "Subscriber Management Report").

It results from the Subscriber Management Report issued on 4 May 2011 that as of the date of such report:

- 1) the Subscriber is the legal owner of the B Contribution (the "IP Rights");
- 2) the IP Rights are valid and they are in full force and effect as of 4 May 2011;
- 3) the Subscriber has all necessary powers to dispose of the IP Rights;
- 4) none of the IP Rights (i) is encumbered with any mortgage, charge, pledge, lien, assignment, option, restriction, right of first refusal, right to acquire, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or any other type of preferential arrangement having similar effect, (ii) no right has been granted to create a mortgage, charge, pledge, assignment, option, restriction, right of first refusal, right to acquire, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or any other type of preferential arrangement having similar effect, over the IP Rights and (iii) none of the IP Rights are subject to any attachment;
- 5) the IP Rights are free of licenses or sub-licenses of whatsoever;
- 6) there is no litigation pending or threatened or any disputes arising from or relating to the IP Rights;
- 7) there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the IP Rights be transferred to him;
- 8) according to applicable laws the IP Rights are freely transferable;
- 9) all formalities subsequent to the contribution in kind of the IP Rights required in the relevant jurisdictions, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution in kind of the IP Rights to the Company;
- 10) on 4 May 2011, the IP Rights to be contributed are worth at least EUR 7,000.- (seven thousand Euros).

An extract of this report, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Valuation of the B Contribution

The valuation of the B Contribution has been dealt with a report made by the sole director ("gérant") of the Company dated 4 May 2011, which concluded as follows:

Conclusion: "As the sole director (gérant) of the Company, I have been requested to express an opinion on the valuation of the B Contribution. Based upon the elements at my disposal, [...], I am of the opinion that the value of the B Contribution is at least equal to seven thousand Euros (EUR 7,000.-)."

An extract of this report, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder, represented as stated here above, decides to amend paragraph 1 of Article 6.1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

"The Company's share capital is fixed at EUR 19,900.- (nineteen thousand nine hundred Euros) represented by 19,900 (nineteen thousand nine hundred) Shares, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present meeting, is approximately EUR 1,500.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille onze, le quatre mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Chi-X Global Technology Properties LLC, une limited liability company existant sous les lois de l'Etat de Delaware, enregistrée sous le numéro 4860436 et ayant son siège principal au 1095 Avenue of the Americas, New York, NY 10036, ci-après dénommée l'«Associé Unique»,

ici représentée par Hervé Précigoux, juriste, ayant son adresse professionnelle au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé en date du 27 Avril 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que l'Associé Unique est l'associé actuel de MarketPrizm Group S.à r.l., (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.294, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, agissant en remplacement du notaire instrumentant en date du 12 avril 2011, acte qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que l'Associé Unique a décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

1. augmentation du capital social d'un montant de EUR 7.400,- (sept mille quatre cents Euros) de manière à porter son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 19.900,-(dix neuf mille neuf cents Euros) par l'émission de 7.400 (sept mille quatre cents) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales préexistantes et qui seront entièrement libérées à hauteur de leur valeur nominale (les «Nouvelles Parts Sociales», chacune d'entre elles une «Nouvelle Part Sociale»);

2. souscription et paiement intégral par Chi-X Global Technology Properties LLC, étant l'associé unique actuel de la Société (l'«Associé Unique»), de 400 (quatre cents) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,-(un Euro) chacune, par un apport en nature consistant en des actions de MarketPrizm B.V., une société constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée sous le Registre Commercial de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam sous le numéro 24295455 (le «MarketPrizm BV»), représentant 100% du capital social de MarketPrizm BV (l'«Apport A»);

3. acceptation de la souscription et du paiement intégral de sept mille (7.000) Nouvelles Parts Sociales par Chi-X Global Technology LLC, une limited liability company existant sous les lois de l'Etat de Delaware, enregistrée sous le numéro 4619860 et ayant son siège principal au 1095 Avenue of the Americas, New York, NY 10036 (le «Souscripteur»), par un apport en nature consistant en des logiciels (l' «Apport B»); et

4. modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6.1 des statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»).

- Que, sur la base de cet agenda, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique, représenté comme stipulé ci-dessus, DECIDE d'augmenter par des apports en nature le capital social de la Société d'un montant de EUR 7.400,-(sept mille quatre cents Euros)

de manière à porter son montant actuel de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents Euros) à EUR 19.900,-(dix-neuf mille neuf cents Euros)

par l'émission des Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,-(un Euro) chacune, et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales préexistantes.

Seconde résolution

L'Associé Unique, représenté comme stipulé ci-dessus, DECIDE d'émettre 400 (quatre cents) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, à souscrire par ce dernier.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme stipulé ci-dessus, DECLARE souscrire aux 400 (quatre cents) Nouvelles Parts Sociales et les avoir entièrement payées à hauteur de leur valeur nominale de EUR 1,-(un Euro) chacune, par un apport en nature consistant en l'Apport A.

Cet apport en nature consistant en l'Apport A représente un montant total de EUR 400,- (quatre cents Euros) alloués au capital social de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport A

Preuve de l'Apport A a été rapportée au notaire instrumentant au moyen de (i) comptes intérimaires de l'Associé Unique en date du 31 mars 2011, et (ii) un rapport émis par le management de MarketPrizm BV confirmant la propriété de l'Apport A par l'Associé Unique (le «Rapport du Management de MarketPrizm BV»).

Il résulte du Rapport du Management de MarketPrizm BV émis en date du 4 mai 2011 qu'à la date de ce rapport:

1) L'Associé Unique, est le détenteur légal de 20.001 (vingt mille une) parts sociales de MarketPrizm BV (les «Parts Sociales de MarketPrizm BV»), représentant 100% du capital social émis de MarketPrizm BV;

2) les Parts Sociales de MarketPrizm BV sont toutes entièrement libérées;

3) personne d'autre que l'Associé Unique n'a la propriété des Parts Sociales de MarketPrizm BV et l'Associé Unique a tous les pouvoirs nécessaires pour disposer des Parts Sociales de MarketPrizm BV;

4) aucune des Parts Sociales de MarketPrizm BV (i) n'est grevée d'une hypothèque, charge, gage, privilège, option, restriction, droit de premier refus, droit de préemption, droit ou intérêt de tiers, tout autre charge ou sûreté de quelque nature que ce soit, ou tout autre type de contrat ou d'arrangement ayant un effet similaire, (ii) aucun droit n'a été accordé de consentir une hypothèque, charge, gage, privilège, option, restriction, droit de premier refus, droit de préemption, droit ou intérêt de tiers, tout autre charge ou sûreté de quelque nature que ce soit, ou tout autre type de contrat ou d'arrangement ayant un effet similaire sur les Parts Sociales de MarketPrizm BV et (iii) aucune des Parts Sociales de MarketPrizm BV n'est l'objet de quelque attachement que ce soit;

5) il n'existe pas de droits de préemption ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander qu'une ou plusieurs des Parts Sociales de MarketPrizm BV lui soient transférées;

6) conformément à la loi des Pays-Bas et aux statuts de MarketPrizm BV, les Parts Sociales de MarketPrizm BV sont librement cessibles;

7) toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des Parts Sociales de MarketPrizm BV et requises aux Pays-bas seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant l'apport en nature; et

8) en date du 4 mai 2011, les 20.001 (vingt mille une) Parts Sociales de MarketPrizm BV à apporter valent au moins EUR 400,- (quatre cents Euros).

Un extrait de ce rapport, signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

Evaluation de l'Apport A

L'évaluation de l'Apport A a été faite avec un rapport du gérant unique de la Société en date du 4 mai 2011, qui se conclut ainsi:

Conclusion: «En ma qualité de gérant unique de la Société, il m'a été demandé d'émettre une opinion sur l'évaluation de l'Apport A. Sur base des éléments à ma disposition, [...] je suis d'avis que la valeur de l'Apport A est au moins égale à EUR 400,- (quatre cents Euros).»

Un extrait de ce rapport, signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la souscription de 7.000 (sept mille) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, par le Souscripteur au moyen d'un apport en nature et d'allouer ces parts sociales au Souscripteur.

Intervention - Souscription - Paiement

Comparet maintenant Hervé Précigoux, prénommé, agissant en sa qualité d'agent dûment autorisé et représentant du Souscripteur, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 28 avril 2011.

Le comparant DECLARE souscrire au nom et pour le compte du Souscripteur aux 7.000 (sept mille) Nouvelles Parts Sociales et les avoir entièrement payées à hauteur de leur valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, par l'Apport B consistant en le logiciel MarketPrizm comprenant la version v2.4 MarketPrizm et comprenant également:

- (i) la bibliothèque de programmation MarketPrizm;
- (ii) le programme d'application MarketPrizm;
- (iii) la technologie de gestionnaire d'alimentation MarketPrizm; et
- (iv) l'interface de programmation applicative MarketPrizm API 2.0.

Cet apport en nature consistant en l'Apport B représente un montant total de EUR 7.000,- (sept mille Euros) alloués au capital social de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport B

Preuve de l'Apport B a été rapportée au notaire instrumentant au moyen de (i) comptes intérimaires du Souscripteur en date du 31 mars 2011 et (ii) un rapport émis par le management du Souscripteur confirmant la propriété de l'Apport B par le Souscripteur (le «Rapport du Management du Souscripteur»).

Il résulte du Rapport du Management du Souscripteur émis en date du 4 mai 2011 qu'à la date de ce rapport:

1) le souscripteur est le détenteur légal de l'Apport B (les «Droits de PI»);

1) les Droits de PI sont valables et sont en vigueur au 4 mai 2011;

2) le Souscripteur a tous les pouvoirs nécessaires pour disposer des Droits de PI;

3) aucun des Droits de PI (i) n'est grevé d'une hypothèque, charge, gage, privilège, option, restriction, droit de premier refus, droit de préemption, droit ou intérêt de tiers, tout autre charge ou sûreté de quelque nature que ce soit, ou tout autre type de contrat ou d'arrangement ayant un effet similaire, (ii) aucun droit n'a été accordé de consentir une hypothèque, charge, gage, privilège, option, restriction, droit de premier refus, droit de préemption, droit ou intérêt de tiers,

tout autre charge ou sûreté de quelque nature que ce soit, ou tout autre type de contrat ou d'arrangement ayant un effet similaire sur les Droits de PI et (iii) aucun des Droits de PI n'est l'objet de quelque attachement que ce soit;

- 4) les Droits de PI sont libres de toutes licences ou sous-licences;
- 5) il n'y a pas de litige ou d'instance en cours ou quelconque conflit provenant de ou en relation avec les Droits de PI;
- 6) il n'existe pas de droits de préemption ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander qu'un ou plusieurs des Droits de PI lui soient transférés;
- 7) conformément aux droits applicables, les Droits de PI sont librement cessibles;
- 8) toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des Droits de PI et requises dans les juridictions concernées seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant l'apport en nature des Droits de PI; et
- 9) en date du 4 mai 2011, les Droits de PI à apporter valent au moins EUR 7.000,- (sept mille Euros).

Un extrait de ce rapport, signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

Evaluation de l'Apport B

L'évaluation de l'Apport B a été faite avec un rapport du gérant unique de la Société en date du 4 mai 2011, qui se conclut ainsi:

Conclusion: «En ma qualité de gérant unique de la Société, il m'a été demandé d'émettre une opinion sur l'évaluation de l'Apport B. Sur base des éléments à ma disposition, [...] je suis d'avis que la valeur de l'Apport B est au moins égale à EUR 7.000,- (sept mille Euros).»

Un extrait de ce rapport, signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique, représenté comme stipulé ci-dessus, décide d'amender le paragraphe 1 de l'Article 6.1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“Le capital social de la Société est fixé à EUR 19.900,- (dix-neuf mille neuf cents Euros) représenté par 19.900 (dix-neuf mille neuf cents) Parts Sociales, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.”

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à EUR 1.500.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: H. Précigoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2011. LAC/2011/20945. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011068522/315.

(110075566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2011.

W-Chem S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W-Chem S.à r.l.
Pierre Stemper / Christelle Rétif
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011080643/12.

(110089121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

WHF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 47, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 49.721.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011080647/10.

(110089699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Special Solutions S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.107.

*Auszug aus den Beschlüssen der Ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 9 Juni 2011
(die "Versammlung")*

Die Versammlung nimmt den Rücktritt von James Macdonald als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit Wirkung zum 9. Juni 2011 an.

Die Versammlung beschließt neue Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit Wirkung zum 9. Juni 2011 zu ernennen und dies bis zur jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2014:

- Laurent Bélik, geboren am 2. September 1974 in Ixelles, Belgien, mit Geschäftsadresse in 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxemburg, den 10. Juni 2011.

Beglaubigter Auszug

Unterschriften

Der Domizilverwalter

Référence de publication: 2011080649/19.

(110090226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

A-Falcon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011080650/10.

(110090272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Aberdeen Balanced Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.592.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2011.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Domiciliary Agent

Référence de publication: 2011080651/12.

(110089887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Aberdeen Germany B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 156.393.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2011.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Domiciliary Agent

Référence de publication: 2011080652/12.

(110089889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Aberdeen Germany S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 155.704.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2011.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Domiciliary Agent

Référence de publication: 2011080653/12.

(110090366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Aberdeen Property Funds Pan-Nordic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 118.250.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2011.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Domiciliary Agent

Référence de publication: 2011080654/12.

(110089890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Aberdeen Shopping 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 118.313.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2011.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Domiciliary Agent

Référence de publication: 2011080655/12.

(110090367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

AAIL Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 3.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.464.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Référence de publication: 2011070331/11.

(110077714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Schembri Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 88.028.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundelf, den zwanzigsten Mai.

Vor dem unterschriebenen Notar Patrick SERRES, mit Amtssitze zu Remich.

Sind erschienen:

- 1) Frau Maria BUSCEMI, Hausfrau, wohnhaft in D-66346 Püttlingen, Heinrichstrasse 15,
- 2) Frau Concetta VOLTURANA, Hausfrau, wohnhaft in D-66787 Wadgassen, Rothenbergstrasse 26.

Die erschienenen Parteien haben den unterzeichneten Notar ersucht, das Folgende festzustellen:

I. Die Erschienen halten alle Anteile in der Gesellschaft SCHEMBRI, S. à r. l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 28. Juni 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1336 vom 14. September 2002.

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR) eingeteilt in zweihundertfünfzig (250) Anteile mit einem Nennwert von je fünfzig Euro (50.- EUR) vollständig eingezahlt.

III. Die Gesellschafter beschließen die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

IV. Die Gesellschafter haben umfassende Kenntnis von der Satzung der Gesellschaft und der finanziellen Situation der Gesellschaft.

VI. Die Gesellschafter erteilen den Geschäftsführern der Gesellschaft volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates vom Zeitpunkt der Ernennung bis einschließlich dem Datum der vorliegenden Urkunde.

V. Die Gesellschafter erklären, dass die Gesellschaft ihre Geschäftstätigkeit eingestellt hat, ihre bekannten Verbindlichkeiten beglichen wurden oder dass vorgesehen wurde, dass die Gesellschafter sämtliche Aktiva der Gesellschaft erhalten und hiermit ausdrücklich erklären, dass sie alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft solidarisch, das heißt jeder für das Ganze, übernehmen werden, insbesondere verborgene oder bekannte, aber nicht beglichene und alle noch unbekanntes Verbindlichkeiten der Gesellschaft vor jeglicher Zahlung an sich selbst.

VI. Die Gesellschafter nehmen alle erforderliche Maßnahmen, um alle Aktiva und/oder Passiva der Gesellschaft auf sich zu übertragen.

VII. Nachfolgend wird die Gesellschaft hiermit aufgelöst und die Liquidation der Gesellschaft ist beendet.

VIII. Die Bücher und Schriften der aufgelösten Gesellschaft sind für die Dauer von fünf (5) Jahren ab dem Datum der vorliegenden Urkunde in L-5488 Ehnen, 1, rue de Wormeldange-Haut aufzubewahren.

Die vorliegende Urkunde wurde in Remich am eingangs genannten Tag erstellt.

Nach Verlesung und Erklärung wurde die vorliegende Originalurkunde von den Komparenten, dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. BUSCEMI, C. VOLTURANA, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 23 mai 2011. Relation: REM/2011/677. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 31. Mai 2011.

P. SERRES.

Référence de publication: 2011076909/43.

(110085098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.